

N°14-12-99

L'an deux mil quatorze, le lundi 8 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 26 novembre 2014.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. (pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; TASSART S. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame POURCHEL I.

Messieurs BRUGGEMAN M. (donne pouvoir à R. PIRET) ; GALLET J.M.

Absents :

Monsieur MAGERE M.

Monsieur Sylvain CRETON est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : Jacques BACQUET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2051.101.020	20 000,00	6554.812	-20 000,00
2318.120.020	-20 000,00	73962.020	20 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative telle que proposée.

Pour extrait conforme.

Le Président,

